

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

10 novembre 2023

# RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE SUR LE FLEUVE RHÔNE : CNR CONSTRUIT UNE PASSE A POISSONS A L'AMONT DE LYON POUR FAVORISER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE

Ce mois de novembre a démarré la construction de la future passe à poissons de la Feyssine, en rive gauche du Rhône sur la commune de Villeurbanne (Métropole de Lyon). Construit au droit du « seuil de la Feyssine-Saint-Clair », cet ouvrage de franchissement piscicole est destiné à faciliter la circulation des poissons sur 114 km de cours d'eau, notamment pour leur remontée du fleuve vers leurs zones de reproduction.

Les travaux en cours devraient se dérouler jusqu'en début d'année 2025, date prévue de mise en service de l'ouvrage.

Ils représentent un investissement de près de 6 millions d'euros, cofinancé par CNR et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

22ème passe à poissons réalisée par CNR depuis 2003, et intégrée au Plan interrégional Rhône-Saône, elle illustre l'engagement de l'entreprise en faveur de la biodiversité et de la préservation des milieux naturels.



#### Faciliter la circulation des poissons

Le seuil (petite chute d'eau) de la Feyssine, situé sur le Rhône à l'amont de Lyon, a été réalisé par CNR entre 1993 et 1995, en réponse à des travaux d'aménagement du fleuve par la ville de Lyon. Il visait, et sert toujours, notamment, à sécuriser l'alimentation en eau potable de la Métropole.

CNR: Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Romain Jacquet - 06 74 79 10 00 - r.jacquet@cnr.tm.fr



Il comportait déjà deux passes à poissons construites selon les connaissances techniques de cette époque, mais qui se révèlent aujourd'hui peu efficaces. Aussi, pour



permettre à tous les poissons migrateurs de franchir ce seuil de 1,50 mètre et de circuler librement depuis la Saône en traversant Lyon, vers des zones de reproduction

à l'amont, CNR aménage une passe à poissons à côté du parc naturel et urbain de la Feyssine.

## Caractéristiques de l'aménagement

Cet ouvrage est une passe à poissons non sélective, dite « toutes espèces ». Elle est constituée de bassins successifs munis de fentes verticales présentant une pente régulière, permettant à l'ensemble des espèces du fleuve de l'emprunter, notamment celles déjà présentes dans le secteur : sandre, brochet, hotu, barbeau... mais aussi les petites espèces benthiques (qui vivent au fond du Rhône) comme le chabot, la blennie, et l'apron, le plus petit de tous.

Principales caractéristiques :

- 10 bassins successifs
- 155 mètres de long
- 10 mètres de large
- 4,5 à 7 mètres de profondeur
- 1,5 mètre de hauteur de chute totale à franchir

La passe à poissons fonctionnera toute l'année, hors épisodes de crues ou d'étiage sévère, et notamment durant les périodes migratoires, entre mars et octobre pour 90 % des poissons.

#### Une efficacité surveillée

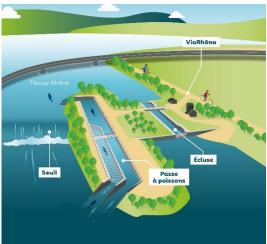
Un dispositif innovant utilisant la technologie RFID, avec des capteurs posés sur les espèces ciblées, sera déployé début 2025

pour suivre l'efficacité de la passe et développer les connaissances sur le comportement des poissons. Grace à l'implantation de puces encapsulées sur un panel représentatif de poissons, le dispositif permettra non seulement d'enregistrer le passage des poissons dans l'ouvrage, mais aussi de savoir combien de temps ils ont mis pour franchir l'ouvrage, s'ils y ont séjourné ou par exemple, si la température de l'eau a un effet sur leur rapidité.

### Phases clés des travaux

Après une première phase d'études démarrée en 2016 et menée en partenariat avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité), les travaux ont commencé par des opérations de déboisement nécessaires à la construction de l'aménagement :

- Février 2023 Déboisement
- Fin du 1er semestre 2023 Déviation de ViaRhôna
- Fin du 1er semestre 2023 à fin 2024 Construction de l'ouvrage
- Fin 2024 Mise en service prévue
- Janvier 2025 démarrage du suivi de l'efficacité
- 1<sup>er</sup> semestre 2025 Reboisement : plantation d'arbres issus d'une filière labellisée « Essence locale » sur 1300 m2.



## Un projet partenarial

La future passe à poissons de la Feyssine s'intègre dans l'enjeu global du bassin Rhône-Saône de restauration de l'axe migratoire, mis en œuvre de manière concertée et associant l'agence de l'eau **Rhône Méditerranée Corse**, CNR, l'Office Français de la Biodiversité, et la DREAL de Bassin Auvergne Rhône-Alpes.

CNR assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, qui répond pleinement aux objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et la déclinaison de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA).

Pour l'intégration paysagère future de la passe à poissons dans les 45 hectares du parc naturel de la Feyssine, CNR travaille en étroite concertation avec la ville de Villeurbanne.

La réalisation de ce chantier représente un investissement de près de 6 millions d'euros, cofinancé par CNR (pour 60 %) et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (pour 40 %), et également intégré au Plan interrégional Rhône-Saône.

Découvrez la passe à poissons en images https://www.youtube.com/watch?v=mzePdvbNRII

#### **A PROPOS**

#### **CNR**

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 115 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

## Agir pour la biodiversité, un engagement fort de CNR pour la préservation de l'environnement

Assurer une continuité piscicole sur le cours principal du Rhône et ses affluents est une action qui illustre la politique RSE de CNR et sa contribution au développement durable. Développée en concertation avec les territoires et ses partenaires, cette stratégie est basée sur une vision globale de l'environnement.

Elle allie trois types d'interventions: la réhabilitation de lônes, qui vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques et à favoriser la biodiversité, la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH) qui produisent une énergie verte à partir des débits réservés aux vieux Rhône, et la réalisation de passes à poissons qui facilitent la circulation dans le Rhône des espèces migratrices.

A ce jour 65 ouvrages de franchissement piscicole ont été réalisés sur le Rhône et ses affluents.





